

L'analyse du champ professionnel Optique est terminée

Dans le cadre d'une «analyse du champ professionnel», la Fédération Suisse des Opticiens (FSO), en collaboration avec des représentants de OPTIQUESUISSE, de la SSOO et de la Haute Ecole Spécialisée Nordwestschweiz (FHNW) a fait faire des recherches sur les profils de formation en optique. Ont fait partie de la discussion entre autres les possibilités d'un apprentissage d'opticien CFC raccourci, ainsi que la (ré-)introduction d'une offre de formation supérieure («tertiaire B») qui serait ouverte à ceux et celles ayant réussi leur formation professionnelle initiale (CFC).

L'étude rédigée par le Dr phil. Gregor Turnherr du Zentrum für berufliche Weiterbildung (Centre de la formation professionnelle suivie) à St-Gall, arrive à la conclusion que les thèmes mentionnés doivent faire partie de la réflexion de la branche au sujet de l'accroissement de l'attractivité de la profession et de la garantie de l'exigence 'sans certificat, pas de suite'. L'étude dit que les associations des opticiens ne sauraient résoudre seules les questions relevant des réfractions et de l'adaptation des lentilles de contact. Celles-ci doivent-elles obligatoirement faire partie de l'optométrie ou peuvent-elles être l'un des contenus d'une nouvelle offre de formation, donc Tertiaire B. «Pour cela, il faut des décisions qui ne peuvent être prises ni par la politique (de la santé), ni par la politique associative».

Au comité central de OPTIQUESUISSE, ces sujets sont pratiquement en permanence à l'ordre du jour. OPTIQUE SUISSE, en tant qu'organisation du monde du travail jusqu'ici seule responsable pour la formation initiale, a également participé, avec ses propres connaissances d'experts, à cette étude qui était placée sous la surveillance du secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Les résultats et recommandations de l'étude vont maintenant, ensemble avec l'évaluation de l'examen quinquennal CSBQ actuellement en cours, être analysés dans le détail. Ensuite – et seulement après avoir pu disposer des prescriptions d'exécution prévues dans le cadre de la nouvelle loi fédérale sur les professions de la santé – OPTIQUESUISSE mettra en discussion ses premières propositions pour le futur développement de la profession. Ce sera sans doute le cas à la fin du troisième / début quatrième trimestre 2017. Il va de soi que pour l'aménagement et la mise en œuvre des concepts de formation modifiés, une implication étroite et un consensus pour le contenu est indispensable de la part de toutes les associations et institutions qui s'occupent de la formation en optique et en optométrie, sans oublier les organes étatiques.

Olten/Zurich, le 9 mai 2017

Dominic Ramspeck, Office d'information OPTIQUESUISSE